



COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 14 DU SAMEDI 23/11/2024

Réunion du 18 novembre 2024

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19
Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres jeunes U18/U17/LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur arbitres jeunes U15 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur des observateurs arbitres jeunes : Meyer JRAD - 06 17 32 72 73
Validateur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 27 61 81 72
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse mail arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : NOM, Prénom, N° licence et catégorie arbitre.

CONVOCAION ARBITRE

M.THOMAS Mathis : vous êtes convoqué à la SCJA le lundi 2 décembre à 18h30, pour affaire vous concernant.
M. NDOP BIKOYA Dany : vous êtes convoqué à la SCJA le lundi 2 décembre à 18h45, pour affaire vous concernant.

AGENDA STAGE MI-SAISON

- STAGE DE MI-SAISON JEUNES ARBITRES :

SAMEDI 14 DÉCEMBRE, de 8H30 à 12H30, au siège du District de la Loire (Saint-Priest-en-Jarez)
DIMANCHE 15 DÉCEMBRE, de 13H30 à 17H30, au siège de la Délégation (Roanne)

- ARBITRES STAGIAIRES ET JEUNES STAGIAIRES - MODULE 8 :

DIMANCHE 18 MAI 2025, de 9h à 17h (lieu à confirmer)

FORMATION « DEVENIR ARBITRE »

Samedi 4, dimanche 5 et dimanche 19 janvier 2025, à MABLY (journée complète de 8h30 à 17h30).
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du **District de la Loire** > Rubrique Arbitrage > Devenir Arbitre.

ARBITRE SOLIDARITE

Pour toute demande, merci de bien vouloir envoyer un mail en précisant l'objet à l'adresse suivante : arbitres@loire.fff.fr
Les retardataires, n'ayant pas apporté le chèque de 8 euros, doivent le déposer au plus vite au siège du District.

INFORMATION POLE REGLEMENTAIRE

RAPPELS DES CONSIGNES :

1- En cas d'utilisation de la FMI :

A la fin de la rencontre, nous demandons à tous les arbitres de TRANSMETTRE la FMI, afin d'envoyer le résultat dès la fin du match. Cette manipulation doit être exécutée en présence d'un dirigeant de l'équipe recevante. En cas d'insuffisance de réseau, un partage de connexion avec un téléphone portable est nécessaire.

2 – En cas d'utilisation d'une feuille de match papier :

S'il est impossible d'utiliser la FMI, il faut rédiger une feuille de match papier.

A la fin de la rencontre, l'arbitre doit impérativement :

- faire une photo de la feuille de match papier et de la feuille annexe avec son téléphone portable
- envoyer les deux photos sous 48 heures à l'adresse mail suivante : pole-reglementaire@loire.fff.fr

3 – Rapports circonstanciés :

Il est rappelé qu'en cas de sanction (carton rouge), l'arbitre et les licenciés concernés doivent envoyer un rapport sous 48h afin de préciser les circonstances : action de jeu ou non, pendant la rencontre ou après, actes et paroles envers les adversaires, l'officiel... à l'adresse mail suivante : pole-reglementaire@loire.fff.fr

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante-huit heures suivant la rencontre via votre Portails des Officiels ou en copie à l'adresses suivante : pole-reglementaire@loire.fff.fr.

RAPPEL UTILISATION DU CARTON BLANC

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur a une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.

Merci de relire les consignes de cette saison : https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire (carton blanc) : <https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf>

HORAIRES DES RENCONTRES

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

ELECTIONS FFF 2024

Election des représentants des arbitres au Comité Exécutif

APPEL AU VOTE

En votre qualité de titulaire d'une licence d'arbitre depuis au moins 1 an, avant le 25 novembre 2024, vous êtes en droit de participer à cette élection. Comme annoncée, l'élection se déroulera à distance, via une plateforme de vote en ligne, du lundi 25 novembre à 10h au mardi 26 novembre à 18h (heures de Paris). Nous rappelons que deux représentants des arbitres doivent être élus : une femme et un homme.

Sachez que 4 candidatures ont été jugées recevables par la Commission de Contrôle des Opérations Électorales, réunie le 04.11.2024 :

- deux femmes : Sabine BONNIN et Aurore VANSTAEVEL,
- deux hommes : Jean-Claude LEFRANC et Anthony LLEWELLYN.

- PROCEDURE A SUIVRE

Envoi d'un courriel et d'un sms

Le 24.11.2024 (veille de l'élection), vous recevrez sur votre adresse électronique personnelle un courriel dans lequel il y aura un lien vous donnant accès à l'espace de vote en ligne (nb – ce courriel émanera de l'adresse électronique suivante : [VOTE_FFF-arbitres - supervision@modulia.fr](mailto:VOTE_FFF-arbitres-supervision@modulia.fr). Si vous ne trouvez pas ce courriel dans votre boîte de réception, pensez à vérifier vos spams / indésirables).

A réception de ce courriel, vous pourrez ainsi, si vous le souhaitez, commencer à parcourir l'espace de vote en ligne afin de vous familiariser avec l'outil.

Le 24.11.2024, vous recevrez également un sms sur votre téléphone portable personnel, dans lequel il vous sera communiqué un code qui vous est propre, composé de 7 ou 8 caractères (nb – ce sms émanera d'un expéditeur identifié par la mention « MODULIA.FR » ou un numéro à 5 chiffres).

Le lundi 25.11.2024, à partir de 10h00 et pendant un créneau de 32 heures allant jusqu'au mardi 26.11.2024 à 18h00, il vous appartiendra de vous rendre sur l'espace de vote en ligne, à partir du lien reçu par courriel.

Une fois arrivé sur l'espace de vote en ligne, vous devrez tout d'abord aller dans le menu « émargement », puis renseigner le code personnel reçu par sms et valider votre émargement. Une fois que vous aurez émargé, vous pourrez ensuite aller dans le menu dédié au vote, afin de participer à l'élection (nb – vous ne pourrez voter qu'une fois que vous aurez émargé).

Ce processus en deux étapes (envoi d'un courriel puis d'un sms) permet de garantir la sécurité et la confidentialité du vote.

- MODALITES DU VOTE

Dans l'espace de vote en ligne, il sera programmé 2 votes distincts : chaque votant sera invité d'abord à se prononcer pour l'une ou l'autre des deux candidates femmes, puis à se prononcer pour l'un ou l'autre des deux candidats hommes (nb – les deux votes seront présentés sur des pages différentes et pour chaque vote l'indication des candidats se fera par ordre alphabétique selon le nom de famille de la candidate / du candidat).

Il s'agira ainsi, pour chacun des deux votes, de sélectionner la candidate / le candidat de votre choix, puis d'entrer une nouvelle fois votre code personnel reçu par sms et déjà utilisé pour émarger, et enfin de sélectionner le bouton « valider » afin que votre vote soit pris en compte.

A ce sujet, sachez que le 24.11.2024, lorsque vous recevrez le courriel pour accéder à l'espace de vote en ligne, il vous sera communiqué un guide vous présentant les fonctionnalités de cet espace et vous donnant toutes les explications dont vous aurez besoin pour l'utiliser.

- ASSISTANCE

En cas de difficulté à utiliser l'espace de vote en ligne et/ou si vous avez une question sur les modalités de vote, une assistance par téléphone et courriel sera assurée. Nous vous communiquerons, le 24.11.2024, le numéro de téléphone et l'adresse électronique à utiliser pour bénéficier de cette assistance pendant l'élection.

Pour conclure, nous comptons sur votre participation et insistons sur l'importance de cette élection afin d'assurer, en application de la loi, la représentation de votre activité arbitrale au sein du Comité Exécutif de la FFF.